

Acte rendu exécutoire suite à transmission en Préfecture le 05/07/21 et affichage le 05/07/21
62-200069037-20210630-30471-DE-1-1



Service	Service urbanisme
Examiné en Commission	Développement territorial et transitions le 07/06/21
Examiné en Bureau	Le 15 juin 2021
Matière de l'acte	2.1.2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 30 JUIN 2021
DELIBERATION N°D186-21

URBANISME / OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE - CAMPAGNE-LEZ-WARDRECQUES- PROCÉDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE- MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

RAPPORTEUR : Monsieur BEDAGUE

VU

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5216-5,
- le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-45 et L.153-48,
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé par le Conseil Communautaire de la CAPSO le 24 Juin 2019,
- l'arrêté n° 2229-21 pris par le Président de la CAPSO en date du 28 Mai 2021 prescrivant la modification simplifiée du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de Campagne-lez-Wardrecques en vue de supprimer des emplacements réservés.

Par arrêté n°2229-21, le Président de la CAPSO a prescrit la modification simplifiée du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de Campagne-lez-Wardrecques en vue de supprimer des emplacements réservés.

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire, en application des dispositions de l'article L.153-47 du code de l'urbanisme de préciser les modalités selon lesquelles le dossier comprenant le dossier de modification simplifiée du PLUi et le cas échéant les avis des personnes publiques associée sera mis à disposition du public pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- retenir les modalités suivantes de mise à disposition du public :

- Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et affiché au siège de la CAPSO et en mairie de Campagne-lez-Wardrecques. Il sera également mis en ligne sur le site internet de la CAPSO ;
- Cet avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du dossier auprès du public et sera affiché dans le même délai et pendant toute la durée de mise à disposition ;
- Un dossier comprenant le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi qu'un registre permettant de recueillir les observations formulées, sera mis à la disposition du public au siège de la CAPSO et en mairie de Campagne-lez-Wardrecques, pendant une durée d'un mois.

La présente délibération sera notifiée, conformément à l'article L.153-11 du Code de l'Urbanisme :

- A M. le Préfet du Pas-de-Calais ;
- Au Président du Conseil régional et du Conseil départemental ;
- Au Président de la Chambre de commerce et d'Industrie, de la Chambre d'Agriculture et de la Chambre des Métiers.

Conformément à l'article L.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la CAPSO et en mairie de Campagne-lez-Wardrecques durant un délai d'un mois et d'une mention en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département.

LE PRESIDENT



Joël DUQUENOY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à Scénéo - 2/4 Avenue Léon Blum à Longuenesse, sous la présidence de son Président, Monsieur Joël DUQUENOY, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 23 juin 2021, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DUQUENOY Joël, **Président**

Monsieur BEDAGUE Patrick, Madame CANARD Céline-Marie, Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Monsieur COUPEZ Christian, Monsieur DENIS Laurent, Monsieur EVRARD Pierre, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Monsieur MEQUIGNON Alain, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur RYS Didier, Monsieur THOMAS Marc, **Vice-Présidents**

Monsieur BRAME Jean-Marie, Monsieur CAINNE Louis, Madame CATTY Christine, Monsieur CORNETTE Christophe, Monsieur DANVIN Pascal, Monsieur DEBLOCK Alain, Monsieur DENIS Philippe, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DUPONT Franck, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Monsieur LAGACHE Eric, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MARTINOT Michel, Monsieur MOLIN Christophe, Monsieur MOREL Damien, Monsieur PRUVOST Bertrand, Monsieur SABLON Frédéric, Monsieur TELLIER Alain, Madame VASSEUR Françoise, Madame VOLLE Muriel, Monsieur WIGNERON Auxence, Madame WOZNY Florence, Monsieur AGEORGES Benoît, Monsieur BERNARD Sébastien, Monsieur BERTELOOT Hervé, Madame BOIDIN Véronique, Monsieur BOULET Michel, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Monsieur BRUNET Olivier, Monsieur CAPITAINE David, Madame COURBOT Christine, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Madame FAYEULLE Hélène, Monsieur FINDINIER Jean-Marc, Monsieur HOCHART Philippe, Monsieur LAMIRAND Jean-Pierre, Madame LAMOOT Catherine, Madame LAPACZ Céline, Monsieur LOUCHET Daniel, Madame NIVERT Florence, Monsieur ROUSSEL Benoît, Madame SEILLIER Christine, Monsieur TERNINCK Christian, Monsieur TRUANT Jonathan, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VERRELLE Patricia, Monsieur WOJTKOWIAK David, **Conseillers Titulaires**

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BRUNET Olivier, Conseiller communautaire, Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur SABLON Frédéric, Conseiller délégué, Madame DEWINTRE-BILLIAU Huguette, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur COUPEZ Christian, Vice-président, Madame VANDESTEEENE Christine, Conseillère déléguée qui a donné pouvoir à Madame VOLLE Muriel, Conseillère communautaire, Monsieur MOUND Stephen, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame NIVERT Florence, Conseillère communautaire, Madame LEMAIRE Isabelle, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame BOIDIN Véronique, Conseillère communautaire, Madame BAUDEQUIN Odile, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame WOZNY Florence, Conseillère communautaire, Monsieur DUPONT Hervé, Vice-président qui a donné pouvoir à Monsieur EVRARD Jean-Luc, Conseiller communautaire, Monsieur DOYER Francis, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DUQUENOY Joël, Président, Monsieur FOULON Eric, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame NIVERT Florence, Conseillère communautaire, Madame BROCHARD-MONTAGNER Claire, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame LAPACZ Céline, Conseillère communautaire, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Conseillère communautaire, Madame LEVRAY Chantal, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BEDAGUE Patrick, Vice-président

M. ALLOUCHERY René, Conseiller communautaire a été remplacé par M. DEHURTEVENT Benoit, Conseiller communautaire, M. DEWAMIN Didier, Conseiller communautaire a été remplacé par M. PALFART Benoît, Conseiller communautaire, M. HOCHART Casimir, Conseiller communautaire a été remplacé par M. HIRSOUT Hervé, Conseiller communautaire

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

M. BEN AMOR Rachid, M. BOUHIN Jean-Michel, M. CHEVALIER Alain, M. CRUNELLE Christian, M. DELFORGE Pascal, M. MASSEZ Alain, M. OBOEUF Gérard, M. ROLIN Joël, Mme SAUDEMONT Caroline, M. TILLIER Patrick, M. DEBOVE Gilles, Mme DUCHATEL Valérie, Mme JASKOWIAK

Hélène, M. LEBRUN-VANDEWALLE Dominique, M. PETIT Bertrand, Mme WAROT Sophie.

Nombre de délégués en exercice : 94

Nombre de présents ou représentés : 78

Nombre de votes « pour » : 78

Nombre de votes « contre » : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes non prononcés : 0